

QUESTION D'ACTUALITE AU PREFET

Groupe socialiste, écologiste, citoyen et républicain (SERCi)



Emilien MARTIN-TRIFFANDIER, délégué à la participation citoyenne
Conseiller départemental du canton de Toul

Situation de l'hôpital public Fermeture partielle des services d'urgences de Toul

Monsieur le Préfet,

Cet été, en plein rebond épidémique, de nombreux centres hospitaliers ont annoncé la fermeture partielle de leurs services des urgences. L'année 2021 a même été une année record pour ces fermetures : annoncées à Toul et Briey, elles ont eu lieu également sur tout le reste du territoire national comme à Senlis, Montaigu, Sarlat, Nérac, Luçon...

Malgré le maintien des lignes SMUR et la prise en charge de certaines urgences, cette situation a mis en danger les territoires et constitue un véritable recul du service public de santé. Pour le seul exemple du centre hospitalier de Toul - dont l'aire d'influence s'étend de Vaucouleurs jusqu'aux portes de Nancy - cette fermeture a placé des habitants à près d'une heure des services d'urgence les plus proches.

À Toul comme ailleurs, cette décision a été prise sous la contrainte : suite au départ de cinq médecins urgentistes dans le secteur privé, la direction de l'hôpital n'est pas parvenue à recruter de nouveaux personnels. Cette décision est donc étroitement liée à la crise nationale de l'hôpital public : conditions de travail dégradées, manque d'attractivité de la santé publique, tarification à l'acte, maintien d'un numerus clausus budgétaire dans les études de santé... Les moyens insuffisants de la santé publique empêchent les directeurs d'hôpitaux de recruter correctement et aggravent les phénomènes de concurrence déloyale, face au secteur privé ou à l'attractivité du Luxembourg.

Dans ce contexte épidémique et comme depuis de nombreux mois, les établissements de soins et de santé font face à de fortes tensions. Ces fermetures de services d'urgences ne sont pourtant qu'une petite partie du manque de professionnels de santé. Des services comme les soins de suite et de réadaptation (SSR) ferment faute de personnel, emmenant certains malades vers le secteur privé, avec des restes à charge élevés.

Monsieur le Préfet, concernant les moyens, pouvez-vous nous détailler les efforts de l'Etat pour faire face à cette pénurie de ressources humaines, en particulier pour défendre l'attractivité professionnelle de la santé publique et pour élargir effectivement l'accès aux deuxièmes années d'études de santé ?

Alors que les élus locaux n'ont pas été concertés sur ces décisions – pas même les maires siégeant dans les conseils de surveillance des établissements – l'ARS n'a accepté de nous recevoir qu'après une forte mobilisation locale et a posteriori. En outre, elle n'a pas souhaité nous communiquer l'état précis de ses ressources et nous a demandé de croire sur parole ses arbitrages. Aucune donnée objective n'a donc permis aux représentants des habitants d'étayer la situation et de présenter la réalité à leurs administrés.

Monsieur le préfet, concernant la méthode, quelles sont vos pistes afin d'améliorer la transparence démocratique et la concertation des décisions des ARS et ainsi garantir le minimum de contrôle démocratique nécessaire aux politiques sanitaires, au même titre que n'importe quelle politique publique ?

Je vous remercie, Monsieur le préfet, pour les réponses que vous voudrez bien apporter à ces deux questions distinctes. Je vous remercie.